



MAITRE D'OUVRAGE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN
9 rue des Prairies
42410 PELUSSIN

OPERATION : Travaux d'aménagement de la ZA la Bascule – St Pierre de Boeuf

MAITRISE D'ŒUVRE :

3D INFRASTRUCTURE
18 allée de l'Artisanat – ZA les loges
42340 VEAUCHE

AVENANT N° 1
Fixation du forfait définitif de rémunération

OBJET DE L'AVENANT : Fixation du coût prévisionnel définitif des travaux

Coût prévisionnel des travaux :	90 000.00 € HT
Date d'établissement :	17/11/2023
Taux de rémunération :	7.00 %

Montant prévisionnel définitif des ouvrages est passé à :	171 254.50 € HT
Taux de rémunération avenant :	6,50 %

Modification du projet :

Le coût prévisionnel des travaux a augmenté à la suite des différentes réunions d'échanges entre le Maitre d'Ouvrage et les propriétaires des lots lors de l'étude suite à différentes prestations qui n'étaient pas forcément envisager au départ comme :

- Les travaux de viabilisation de la zone en espaces verts à gauche en entrant dans la zone en vue de futurs bâtiments sur cette espace
- La fermeture de l'accès du site par la mise en place d'un portail et d'une clôture
- L'adaptation des zones en espaces vert et la reprise de la partie existante
- La suppression de la bordure en entrée de la zone vers le giratoire par la pose d'un caniveau grille

ARTICLE 1

Le marché dont la désignation est mentionnée ci-dessus est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

ARTICLE 2

Le présent avenant a pour objet de fixer le forfait définitif de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre cité au préalable.

Ce coût prévisionnel définitif des ouvrages s'élève à : 171 254.50 € HT



ARTICLE 3

Le forfait de rémunération provisoire devient le forfait définitif.

ARTICLE 4

Le forfait de rémunération fixé à l'article rémunération du contrat, soit 6 300.00 € HT et 7 560.00 € TTC devient 11 131.54 € HT et 13 357.85 € TTC.
(cf nouvelle grille de répartition des honoraires en annexe).

ARTICLE 5

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

ARTICLE 6

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial, et le cas échéant de ses avenants ou ordres de service éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant lesquelles prévalent en cas de différence.

A VEAUCHE, le 5 janvier 2024

Le Maître d'œuvre,

3D INFRASTRUCTURE

18 allée de l'Artisanat

ZA les Loges

42340 VEAUCHE

N° Siret 504 212 085 00044 - Code APE 7499A

Le Maître d'Ouvrage, le 12/02/2024

Le Président

Serge RAULT





GRILLE DE REPARTITION DES HONORAIRES

Forfait définitif de rémunération

- Montant hors TVA	Fp	11 131,54 €
- TVA à 20 %		2 226,31 €
- Montant TVA incluse		13 357,85 €
Taux de rémunération	t	6,50%
Coût prévisionnel définitif des travaux	Co	171 254,50 €

Eléments		%	TOTAL Global
Etude d'avant Projet	AVP	20%	2 226,31 €
Etude de Projet	PRO	25%	2 782,89 €
Assistance à la passation des Contrats Travaux	ACT	10%	1 113,15 €
Examen de conformité	VISA	5%	556,58 €
Direction Exécution des Travaux	DET	35%	3 896,04 €
Assistance aux Opérations de Réception	AOR	5%	556,58 €

FORFAIT HT	11 131,54 €
TVA 20 %	2 226,31 €
TOTAL TTC	13 357,85 €

Le Maître d'œuvre,

3D INFRASTRUCTURE
18 allée de l'Artisanat
ZA les Loges
42340 VEAUCHE
N° Siret 504 212 085 00044 - Code APE 7400A

Le Maître d'Ouvrage,

Le Président
Serge RAULT

